



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Direction  
Départementale  
des Territoires

**ARRETE PREFECTORAL N°DT-13-820  
PORTANT RENOUELEMENT DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU (CLE)  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)  
LOIRE EN RHONE-ALPES**

La Préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212.1 alinéa 19(X), L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-47 ;

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.114-1 ;

**VU** la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, notamment son article 2-1 ;

**VU** la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment le I de son article 6 ;

**VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2006/0609 fixant le périmètre du Schéma d' Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes et notamment son article 2 qui précise que le Préfet de la Loire est chargé de suivre, pour le compte de l' Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes ;

**VU** l'arrêté préfectoral N° 2007-0042 du 14 février 2007, portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de Gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes ;

**VU** les consultations faites auprès des organismes susceptibles de participer à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes ;

**Considérant** que le Grenelle de l'Environnement a souligné l'importance d'associer tous les partenaires à la gestion intégrée de l'eau pour respecter les engagements pris pour atteindre le bon état des fleuves, rivières et nappes, en particulier par la réalisation de SAGE dans les zones à enjeux et à conflits d'usage autour de l'eau ;

**Considérant** l'échéance du 14 février 2013 des mandats des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire ;

**ARRETE**

**Article 1er** : La Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes, créée par arrêté préfectoral du 14 février 2007, est modifiée ainsi qu'il suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics

ORGANISME	TITULAIRE
Conseil régional Auvergne	M André CHAPAVEIRE
Conseil régional Rhône-Alpes	Mme Marie-Hélène RIAMON
Conseil général de la Loire	M Michel CHARTIER
	M Jean GILBERT
	M Alain GUILLEMANT
Conseil général du Rhône	M Maurice CELLIER
Conseil général de la Haute-Loire	M Joseph CHAPUIS
Conseil général du Puy-de-Dôme	M Alain FAURE
Communes de la Loire	M Jean-Marc REGNY, maire de BALBIGNY
	M Henri CLAIRET, maire de ST-JEAN-SOLEYMIEUX
	M Louis PERRIN, maire de ST-NIZIER-DE-FORNAS
	M Claudius MARITAN, maire de ST-ROMAIN-LES-ATHEUX
Commune du Rhône	M Michel LACHIZE, adjoint au maire de COURS-LA-VILLE
Commune de la Haute-Loire	M Olivier CIGOLOTTI, maire de ST-ROMAIN-LACHALM
Commune du Puy-de-Dôme	M Michel ROCHETTE, maire de ST-CLEMENT-DE-VALORGUE
Syndicat Intercommunal des eaux Rhône Loire Nord	M Pierre PAIRE
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde	M Jean-Louis GAILLARD
Syndicat des eaux de Grimard-Montvadan	M Henri MEUNIER
SI.PRO.FOR.S	M Jean-Claude SCHALK
Communauté d'Agglomération Loire-Forez (CALF)	M Joël EPINAT
Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'eau	M Daniel FRECHET
Syndicat Intercommunal Val d'Anzieux Plancieux (SIVAP)	M Antoine THOLLOT
Ville de St Etienne	M André DANCERT

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) Haute Loire	Mme Nathalie ROUSSET
SIMA Coise	M Jean-Yves CHARBONNIER
Syndicat Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM)	Mme Martine SCHMÜCK
Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable	M Dominique DEMARE
Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizezy (SYMILAV)	M Gabriel ROUSSET
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche (SMAELT)	M Robert CHASSIN
Syndicat Mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA)	M Daniel BEZIN
Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole	M Dominique CROZET
Roannais Agglomération	Mme Nathalie SARLES
Syndicat Mixte et d'irrigation de Mise en valeur du Forez (SMIF)	M René COUTURIER
Établissement Public Loire	Mme Geneviève ALBOUY
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre	M Christian BERNARD
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Monts du Lyonnais	M Christian BRUYERE
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Loire	M Christophe FAVERJON
Syndicat d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais (S.Y.E.P.A.R)	M Roland DEVIS
Syndicat Mixte d'Aménagement des gorges de la Loire (SMAGL)	M Alain LAURENDON
Syndicat Mixte de la retenue du barrage de Villerest	M Yves LIONARD
Parc Naturel Régional du Pilat	Mme Anne DROIN

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>
Syndicat Intercommunal des Monts de la Madeleine	M Roger DELAIRE

collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

<b>ORGANISME</b>	<b>REPRESENTE PAR</b>
Chambre d'Agriculture de la Loire	Le Président ou son représentant
Chambre d'Agriculture du Rhône	Le Président ou son représentant
Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire	Le Président ou son représentant
Fédération de la pêche de la Loire	Le Président ou son représentant
Fédération de la pêche du Rhône	Le Président ou son représentant
Fédération de la pêche de la Haute-Loire	Le Président ou son représentant
Fédération départementale des chasseurs de la Loire	Le Président ou son représentant
Comité Départemental de la Loire de Canoë Kayak	Le Président ou son représentant
Chambre de Commerce et d'Industrie de Roanne Loire Nord	Le Président ou son représentant
Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Etienne/Montbrison	Le Président ou son représentant
Association d'industriels pour la Protection de l'environnement (ALSAPE)	Le Président ou son représentant
Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction (UNICEM)	Le Président ou son représentant
Groupement des Producteurs Autonomes d'énergie hydroélectrique (GPAE)	Le Président ou son représentant
Electricité de France (EDF)	Le Directeur ou son représentant
Syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Loire et syndicat de la plaine du Forez contre les crues de la Loire	Le Président ou son représentant
Syndicat des propriétaires d'étangs du Forez	Le Président ou son représentant
Collectif Loire Amont Vivante	Le Président ou son représentant
Fédération Rhône Alpes de protection de la nature de la Loire (FRAPNA)	Le Président ou son représentant
Fédération de la protection de la nature de la Haute-Loire	Le Président ou son représentant
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques (CDAFAL)	Le Président ou son représentant

collège des représentants de l' Etat et de ses établissements publics :

ORGANISME	REPRESENTE PAR
Préfecture coordonnatrice du bassin Loire Bretagne	M le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant
Agence de l'eau Loire-Bretagne	M le Directeur de l' Agence de Loire-Bretagne ou son représentant
Préfecture de la Loire	Mme la Préfète ou son représentant
Préfecture du Rhône	M le Préfet ou son représentant
Préfecture de la Haute Loire	M le Préfet ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes	M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes ou son représentant
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne	M le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne ou son représentant
Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Loire	M le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Loire ou son représentant
Mission Inter-Services de l'Eau et de l'Environnement (MISEN) de la Loire	5 membres : Coordonnateur, Direction Départementale des Territoires, Direction Départementale de la Protection des Populations, Unité Territoriale de la DREAL, Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
Mission Inter-Services de l'Eau (MISE) du Rhône	M le coordonnateur de la Mission Inter-Services de l'Eau ou son représentant
Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) Haute-Loire	M le Délégué Interservices pour l'Eau et la Nature ou son représentant
Office National de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) Rhône-Alpes	Mme la Déléguée Régionale Rhône-Alpes de l'Office National de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
Office National des Forêts (ONF) Loire	Mme la Responsable d'Unité Territoriale de l'Office National des Forêts ou son représentant
Office National de la Chasse ou de la Faune Sauvage (ONCFS) Loire	M le Chef de Service Départemental de l' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant

**Article 2** : La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années.

Leur mandat prend fin s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

**Article 3** : La commission élabore un règlement intérieur qui fixe notamment les conditions dans lesquelles le président soumet à son approbation l'état d'avancement du projet de schéma.

Elle constitue ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires.

Elle établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le sous-bassin de sa compétence. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordonnateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au comité de bassin compétent.

**Article 4** : le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Il conduit la procédure d'élaboration du projet d'aménagement et de gestion des eaux par la commission locale de l'eau.

Il fixe les dates et les ordres du jour des séances de la commission qui sont envoyés quinze jours avant la réunion.

**Article 5** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Loire, du Rhône, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Il sera mis en ligne sur le site internet [gesteau.eaufrance.fr](http://gesteau.eaufrance.fr).

**Article 6** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la Commission Locale de l'Eau. Une copie du présent arrêté sera communiquée aux préfectures du Rhône, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Saint-Etienne, le 22 AVR. 2013



Fabienns BUCCIO



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

Direction  
Départementale  
des Territoires

**ARRETE PREFECTORAL N°DT-13-683  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMMISSION  
LOCALE DE L'EAU (CLE)  
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)  
LOIRE EN RHONE-ALPES**

La Préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'Environnement et notamment ses articles L.212.1 alinéa 19(X), L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-47 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.114-1 ;

VU la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, notamment son article 2-1 ;

VU la loi n° 2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité, notamment le I de son article 6 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n° 2006/0609 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Loire en Rhône-Alpes et notamment son article 2 qui précise que le Préfet de la Loire est chargé de suivre, pour le compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE Loire en Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté préfectoral n° DT-13-320 du 22 avril 2013, portant constitution de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de Gestion des eaux Loire en Rhône-Alpes ;

VU les consultations faites auprès des organismes susceptibles de participer à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire en Rhône-Alpes ;

**Considérant** la délibération de l'assemblée départementale du conseil général ;

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire ;

**ARRETE**

**Article 1er** : Le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics fixé par arrêté préfectoral du 22 avril 2013 est modifiée ainsi qu'il suit :

**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>
Conseil régional Auvergne	M André CHAPAVEIRE
Conseil régional Rhône-Alpes	Mme Marie-Hélène RIAMON
Conseil général de la Loire	M Michel CHARTIER
	M Jean GILBERT
	M Jean-Claude TISSOT

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>
Conseil général du Rhône	M Maurice CELLIER
Conseil général de la Haute-Loire	M Joseph CHAPUIS
Conseil général du Puy-de-Dôme	M Alain FAURE
Communes de la Loire	M Jean-Marc REGNY, maire de BALBIGNY
	M Henri CLAIRET, maire de ST-JEAN-SOLEYMIEUX
	M Louis PERRIN, maire de ST-NIZIER-DE-FORNAS
	M Claudius MARITAN, maire de ST-ROMAIN-LES-ATHEUX
Commune du Rhône	M Michel LACHIZE, adjoint au maire de COURS-LA-VILLE
Commune de la Haute-Loire	M Olivier CIGIOTTI, maire de ST-ROMAIN-LACHALM
Commune du Puy-de-Dôme	M Michel ROCHETTE, maire de ST-CLEMENT-DE-VALORGUE
Syndicat Intercommunal des eaux Rhône Loire Nord	M Pierre PAIRE
Syndicat Intercommunal de distribution d'eau de la Bombarde	M Jean-Louis GAILLARD
Syndicat des eaux de Grimard-Montvadan	M Henri MEUNIER
SI.PRO.FOR.S	M Jean-Claude SCHALK
Communauté d'Agglomération Loire-Forez (CALF)	M Joël EPINAT
Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement Roannaise de l'eau	M Daniel FRECHET
Syndicat Intercommunal Val d'Anzieux Plancieux (SIVAP)	M Antoine THOLLOT
Ville de St Etienne	M André DANCERT
Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) Haute Loire	Mme Nathalie ROUSSET
SIMA Coise	M Jean-Yves CHARBONNIER
Syndicat Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne (SYRTOM)	Mme Martine SCHMÜCK
Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable	M Dominique DEMARE



ORGANISME	TITULAIRE
Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizezy (SYMILAV)	M Gabriel ROUSSET
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche (SMAELT)	M Robert CHASSIN
Syndicat Mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA)	M Daniel BEZIN
Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole	M Dominique CROZET
Roannais Agglomération	Mme Nathalie SARLES
Syndicat Mixte et d'irrigation de Mise en valeur du Forez (SMIF)	M René COUTURIER
Établissement Public Loire	Mme Geneviève ALBOUY
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Loire Centre	M Christian BERNARD
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Monts du Lyonnais	M Christian BRUYERE
Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Sud Loire	M Christophe FAVERJON
Syndicat d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement du Roannais (S.Y.E.P.A.R)	M Roland DEVIS
Syndicat Mixte d'Aménagement des gorges de la Loire (SMAGL)	M Alain LAURENDON
Syndicat Mixte de la retenue du barrage de Villerest	M Yves LIONARD
Parc Naturel Régional du Pilat	Mme Anne DROIN
Syndicat Intercommunal des Monts de la Madeleine	M Roger DELAIRE

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de la Loire, du Rhône, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Il sera mis en ligne sur le site internet [gesteau.eaufrance.fr](http://gesteau.eaufrance.fr).

**Article 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à chaque membre de la Commission Locale de l'Eau. Une copie du présent arrêté sera communiquée aux préfectures du Rhône, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Saint-Etienne, le 30 JUIL. 2013



Fabienne BUCCIO